

avant qu'il vînt s'asseoir à côté de mon honorable ami de Montréal-Est (M. Coursol),—de recevoir de lui, dis-je, lorsque j'avais exprimé quelque chose qui lui plaisait, un petit billet témoignant de sa satisfaction sur la manière dont cela avait été dit, bien qu'il ne partageât pas toujours les sentiments que j'exprimais. Tel était l'esprit avec lequel il traitait ses adversaires; et la générosité dont il faisait preuve envers eux devait, j'en suis sûr, redoubler lorsqu'il s'agissait de ses amis. Comme il se serait réjoui, s'il ne nous eût quitté pour un monde meilleur, en apprenant la décision de cette cause, objet de ses derniers efforts! Comme il se serait réjoui en voyant que par la décision unanime de la cour suprême, l'opinion en faveur de laquelle il avait combattu était maintenue par la cour. Nous n'avons aucune allusion à cette cause, et pourtant il s'agit d'un événement important.

Le parlement, au moyen d'une loi a décidé que la question serait déferée à la cour suprême. On a trouvé qu'il était important de le faire, et la question a été déferée à la cour.

Les provinces furent appelées à prendre part à cette procédure, et je crois que cinq d'entre elles y prirent part: la province d'Ontario, la province de Québec, la province de la Nouvelle-Ecosse, la province du Nouveau-Brunswick et la province de la Colombie-Anglaise. Les documents publics nous informent que la province du Manitoba a protesté contre cette mesure des licences du gouvernement, bien que je ne constate pas qu'elle ait pris part au procès. J'ignore quelle a été l'attitude de l'Île du Prince-Edouard, mais nous trouvons la plupart des provinces prenant part à ce procès d'un côté et le gouvernement fédéral de l'autre. Cependant, une transaction de cette nature, ayant lieu sous l'autorisation d'un acte du parlement, et le résultat de cette transaction, n'ont pas été jugés dignes de figurer dans le discours du Trône. Pourquoi? Parce que le résultat déplaît aux honorables messieurs, je suppose. Maintenant, je le demande à la Chambre, est-il trop tard pour revenir sur nos pas? Rappelons-nous que nous nous sommes mêlés de cette affaire pour une seule et unique raison: parce que l'honorable ministre avait déclaré que les lois locales étaient tout simplement du papier de rebut, et parce qu'il était absolument nécessaire pour nous d'intervenir.

Rappelons-nous que c'est pour ce motif qu'il invitait ses partisans de l'appuyer dans la passation de cette loi. Rappelons-nous que la prétendue nécessité était contredite en tous points par la décision de la cause de la Reine vs. Hodge; que depuis lors l'honorable ministre a retiré sa déclaration à l'effet que les lois de licences provinciales étaient du papier de rebut; qu'il a été admis que ces lois étaient valides, et qu'en conséquence le prétexte qui a engagé le gouvernement à intervenir est disparu, et disparu pour toujours. Rappelons-nous qu'à partir de cette époque ce n'était plus par nécessité, mais par expédient qu'on nous disait que nous devions intervenir; que l'on admettait comme vrai que les lois locales qui existaient depuis dix-sept ans étaient des lois bonnes et valides, et que l'intervention du gouvernement fédéral devait avoir lieu pour la seule raison qu'on la croyait désirable dans l'intérêt du pays en général; que nous devions intervenir si c'était possible pour les remplacer, les invalider, les submerger, et l'honorable député de Glengarry (M. McMaster) a ajouté, je crois, que nous devions intervenir au moyen d'une législation fédérale.

Souvenons-nous que dans cette politique d'intervention, d'empiétement sur des droits qui sont maintenant reconnus en faveur des provinces par la décision du comité du Conseil privé, nous sommes engagés, et le parlement est engagé, dans une lutte contre chacune des six des sept provinces de la Confédération, et je n'ai aucune raison de supposer que l'attitude de la province de l'Île du Prince-Edouard diffère de l'attitude des autres provinces. Souvenons-nous que nous nous efforçons d'enlever aux provinces du Canada, et contre leur volonté, un droit qu'elles ont exercé —légitimement d'après la décision du tribunal qui a jugé en

M. BLAKE

dernier ressort—depuis que la Confédération existe. Souvenons-nous encore que depuis la dernière session, la cour suprême a décidé à l'unanimité, non que les lois locales sont du papier de rebut, ainsi que l'honorable ministre l'a déclaré, mais que sa loi à lui, la loi qu'il a fait adopter sous prétexte que les lois locales n'étaient rien autre chose que du papier de rebut, n'est que du papier de rebut elle-même; et considérons s'il est utile, dans l'intérêt de la Confédération, de continuer cette lutte; si cela aura pour effet de resserrer les liens qui nous unissent, d'augmenter notre confiance dans le système fédéral, de continuer dans ce parlement une controverse ayant pour but d'arracher aux provinces un droit qui leur appartient en vertu des lois de ces provinces, de nous permettre de faire ici à notre manière, au moyen d'une législation fédérale, ce qu'elles font chez elles, et par ce moyen, comme l'a dit l'honorable député, submerger leur législation. Je crois que nous devrions retourner sur nos pas, que nous ne devrions pas prolonger cette controverse, que nous devrions abroger les dispositions inacceptables de la loi que l'honorable ministre a fait adopter, et laisser aux législatures locales le soin de régler la question des licences d'après les besoins, les désirs et la condition de l'opinion publique dans chaque localité. J'espère que l'on reviendra à de meilleurs sentiments, car je sais que cette loi serait humiliante pour le premier ministre.

Il a fait preuve de beaucoup de prétention. Sur les treize et ailleurs il s'est déclaré infailible. Il a déclaré qu'il ne s'était jamais trompé, et que ses décisions avaient toujours été maintenues. C'était peu sage de sa part. Cela n'était pas nécessaire, et il eût dû abandonner à ses partisans le soin de chanter ses louanges, au lieu de les chanter lui-même, car aussitôt après ces vantardises il a essayé de fautes sur des fautes. Du moment qu'il eut commencé à se vanter de son infailibilité, il a commencé à découvrir jour par jour qu'il est faillible et mortel comme nous tous. Ne vaudrait-il pas mieux reconnaître que nous sommes tous faillibles, même en dépit du fait que quelques-uns sont immortels, et décider que nous ne continuerons pas cette lutte pour le simple plaisir de ménager l'amour-propre de l'honorable ministre, mais que nous laisserons les choses dans le même état où elles étaient depuis dix-sept ans, et d'où l'honorable ministre a déclaré qu'il ne les auraient jamais tirées s'il n'eût cru que cela était nécessaire dans l'intérêt public, les lois locales n'étant à ses yeux rien autre chose que du papier de rebut.

Conservons les lois locales. Si je pouvais espérer que mes paroles auraient quelque poids, je prierais la Chambre de reconnaître notre véritable position, bien qu'il soit un peu tard; de comprendre le fait que depuis quelque temps nous affaiblissions plutôt que nous ne renforçons les liens qui nous unissent; que notre politique centralisatrice, notre politique de tarif, notre politique de taxation élevée et inégale, notre politique de dépenses extravagantes, ont aliéné les sympathies qu'un élément considérable de la population pouvait avoir en faveur de l'union des provinces; qu'il est de notre devoir de remplir les promesses qui ont été faites aux diverses provinces que l'on a engagées à entrer dans l'union, promesses d'un gouvernement économique et d'une taxation peu élevée, promesses relatives au commerce, promesses relatives à la politique fiscale, promesses relatives aux dépenses qui ont été faites surtout par les chefs dans les provinces maritimes lorsque le projet de Confédération leur a été soumis, et que nous devrions nous mettre à l'œuvre pour inaugurer ce que je pourrais presque nommer une véritable politique fédérale, entraînant la réduction des dépenses, et une réduction de l'impôt aussi considérable que l'extravagance du passé pourrait nous le permettre, une politique adaptée à nos besoins actuels, au lieu d'une politique basée sur de vains rêves, dont la fausseté a déjà été établie, et que si nous persistons à poursuivre, nous conduira vers un réveil désastreux.